



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame BRUN Patricia, Maire de Moustiers-Sainte-Marie.

Etaient présents :

Florence BAGARRY	Robert DEJEAN
Marc BONDIL	Michel FERTIN
Carine BOUSQUET CECCHI	Michel GOMBERT
Robert BOXBERGER	Nicolas LIONS
Patricia BRUN	Philippe PEREIRA FERREIRA (à partir du sujet 03 inscrit à l'ordre du jour)

Absents représentés : Christiane GOUJON,

Absents non représentés : Philippe BONDIL, Alain CLAVERIE, Christelle GIRAUD, Jean JAUFFRET, Philippe PEREIRA FERREIRA (absent en début de séance).

Secrétaire de séance : Robert DEJEAN

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

1. **Personnel communal**
2. **Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR 2018)**
3. **Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR 2019)**
4. **Tarifs : droit de places – marché**

1 – Personnel communal

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il serait nécessaire de renforcer :

A/ Le service de Police Municipale durant la période d'affluence touristique et propose de créer :

- un poste d'agent de surveillance de la voie publique d'agent technique, à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2018. Cette personne percevra le traitement afférent à l'indice brut : 347 indice majoré : 325
- un poste d'agent de surveillance de la voie publique, à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2018. Ces deux personnes percevront le traitement afférent à l'indice brut : 347 indice majoré : 325

B / Le service de la voirie et propose de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, du 15 avril au 15 septembre 2018 inclus afin d'assurer la propreté du village. Cette personne percevra le traitement afférent à l'indice brut : 347 indice majoré : 325

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de Madame le Maire.

*Envoyé en Préfecture des AHP le 30 janvier 2018
Reçu en préfecture des AHP le 1^{er} février 2018*

2 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2018)

Le Maire expose de projet de vidéoprotection de la commune.

- Vu la demande d'autorisation préfectorale et suite à celle-ci
- Vu le projet et l'étude de faisabilité de vidéoprotection sur le territoire de la commune par l'installation de caméras sur la voie publique et visant à sécuriser aussi les bâtiments communaux.
- Vu les demandes de subventions formulées à l'Etat en 2015, 2016 et 2017 dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) demeurées infructueuses,
- Considérant l'évolution des actes d'incivilité sur la commune,
- Considérant l'intérêt d'une telle technique au service de la sécurité des citoyens,

Le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2018.

La DETR permettrait ainsi à l'Etat de collaborer avec la commune en participant au financement de ce projet dans le domaine de la sécurité et de la protection de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité, et un vote contre, ce projet et demande une aide financière pour sa réalisation selon le plan le financement suivant :

Projet :

	Montant HT	Pourcentage
Commune	31 406.79	50%
Etat – DETR	31 406.79	50%
Total	62 813.58	100 %

Envoyé en Préfecture des AHP le 30 janvier 2018

Reçu en Préfecture des AHP le 1^{er} février 2018

M Philippe PEREIRA-FERREIRA arrive en cours de séance.

3 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2016)

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°3 de la séance du 18 décembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2016 pour les projets de salle multi activités et de restauration scolaire.

L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis négatif sur l'étude de faisabilité des projets et a demandé à la commune d'élaborer une étude de faisabilité complémentaire en tenant compte de ses prescriptions.

Afin de limiter les coûts et afin de prendre en compte les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France, le Maire propose à l'Assemblée de proposer la construction d'un restaurant scolaire en extension de la salle multi activités afin de limiter les couts comme décrit dans l'étude de faisabilité complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix, et un vote contre, ces projets modifiés et demande une aide financière pour leur réalisation selon le plan le financement suivant :

Projet de construction d'une salle multi activités :

	Montant HT	Pourcentage	Plafond
Etat - DETR	150 000 €	23.41 %	150 000 €
Région PACA	50 000 €	7.8 %	50 000 €
Département AHP	60 000 €	9.36 %	60 000 €
Commune	380 667 €	59.41 %	
Total	640 667 €	100 %	

Projet de construction par extension de la salle multi activités du restaurant scolaire :

	Montant HT	Pourcentage	Plafond
Etat - DETR	95 949.9 €	30 %	200 000 €
Département 04	31 983.3 €	10 %	60 000 €
Commune	191 899.8 €	60 %	
Total	319 833 €	100 %	

*Envoyé en Préfecture des AHP le 30 janvier 2018
Reçu en Préfecture des AHP le 1^{er} février 2018*

4 – Tarifs : droit de places – marché

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°10 de la séance du 10 avril 2015 fixant les tarifs du droit de place pour les marchés, propose de l'annuler et de la remplacer comme suit :

« Madame le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs du droit de place pour les marchés :

- de 1 à 3 mètres linéaires 6 €
 - pour chaque mètre linéaire supplémentaire 2 €
- avec une limite de 8 m linéaires.

Madame le Maire propose de créer un abonnement correspondant à la période d'ouverture de la régie du droit de place pour les marchés :

- prix de l'abonnement du 1^{er} mai au 31 octobre : 140€
- pour chaque mètre linéaire supplémentaire 40€

Cette régie fonctionnera du 1^{er} mai au 31 octobre. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et demande à Madame le Maire de bien vouloir effectuer les démarches qui en découlent.

*Envoyé en Préfecture des AHP le 30 janvier 2018
Reçu en Préfecture des AHP le 1^{er} février 2018*

Fait et délibéré à Moustiers-Sainte-Marie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme